

Compte Rendu

Séminaire Forêts des Préalpes d'Azur

Développement d'une stratégie forestière territoriale :
Enjeux forestiers et attentes sociétales

11 juin 2021 – Séance mixte
(présentiel à Saint-Vallier de Thiey et visioconférence)



PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR • 1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63

Sommaire

Accueil	3
Introduction et présentation	3
<i>Séquence d'introduction</i>	4
<i>Séquence 1 : Les enjeux forestiers du territoire</i>	5
<i>Séquence 2 : Les attentes sociétales et la multifonctionnalité forestière</i>	7
Synthèse des échanges	8
Synthèse des ateliers	10
<i>Atelier 1 : Gestion des écosystèmes forestiers</i>	10
<i>Atelier 2 : Conciliation des usages dans l'espace forestier</i>	11
<i>Atelier 3 : Valorisation filières et produits bois</i>	11
Conclusion	13
<i>Résumé des principaux axes de travail évoqués</i>	13
Suites à donner	14
Annexe	14
<i>Liste des participants</i>	15



Accueil

Jean Marc Délia, Maire de Saint-Vallier de Thiey, est heureux d'ouvrir ce séminaire accueillant des participants d'horizons variés y compris les professionnels. Il rappelle l'importance des forêts sur le territoire et le besoin qu'ont les élus de se réapproprier cette thématique.

Andrée Alziari-Nègre, Vice-Présidente au Bureau du Parc des Préalpes d'Azur, collègue des représentant de la région Sud-PACA, complète cet accueil et réaffirme l'intérêt d'un temps de réflexions sur les espaces forestiers par une présentation des problématiques forestières régulièrement rencontrées. Elle rappelle aussi sa mobilisation dans le cadre de la stratégie régionale pour les pollinisateurs qui ne sont pas sans lien avec les espaces forestiers.

Enfin Elisabeth Gallien, Directrice du Parc des Préalpes d'Azur, en l'absence du Président du Parc, Eric Mêle, qui rejoint l'assistance quelques minutes plus tard, remercie l'ensemble des acteurs présents pour leur participation à cette journée. Elle rappelle que la forêt couvre 70% de ce territoire et concerne bon nombre d'acteurs et d'habitants, soulignant ainsi l'intérêt de croiser les regards, fédérer et développer une vision partagée à l'échelle du territoire et de ces enjeux. Les champs d'application croisent aussi bien le champ de l'économie que de la biodiversité, transversalité que l'on retrouve au cœur de la Charte du Parc.

Introduction et présentation

Romain Chambard, chargé de mission forêt au Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, présente les **objectifs du séminaire** :

- Présenter et initier le projet de développement d'une stratégie forestière territoriale en proposant un temps d'échange entre acteurs
- Présenter un état des lieux général des enjeux forestiers du territoire et des attentes sociétales et multifonctionnalité des espaces forestiers et des produits bois sur le territoire

Est présenté ensuite, le **programme de la matinée** :

Présentation en plénière :

- Séquence d'introduction : Le territoire du Parc et le projet de développement d'une stratégie forestière territoriale
- Séquence 1 : Les enjeux forestiers du territoire
- Séquence 2 : Les attentes sociétales et la multifonctionnalité forestière

Le support de présentation est transmis en pièce jointe.

Ateliers :

Réalisation en simultané de 3 ateliers de travail :

- Gestion des écosystèmes forestiers
- Conciliation des usages dans l'espace forestier
- Valorisation des filières et produits bois



Séquence d'introduction

Romain Chambard, réalise une brève recontextualisation du territoire du Parc des Préalpes d'Azur aujourd'hui constitué de 47 communes. Il rappelle la place très transversale des forêts au regard des axes de travail de la Charte du Parc, intégrant notamment le développement économique, la préservation des patrimoines, le soutien à l'innovation, à l'information et à la sensibilisation au territoire.

La place prédominante des espaces forestiers dans le territoire, plus de 70% de la superficie du Parc, a été illustrée par les résultats de l'inventaire forestier national, puis décrite à travers trois indicateurs :

- La propriété forestière : principalement privée (60%), puis communale (26%) et enfin domaniale (14%)
- La part des forêts avec document de gestion forestière durable : moins de 50% sur le territoire. Elle représente des espaces intégrant un diagnostic de la multifonctionnalité forestière : enjeu de production, enjeu de protection de la biodiversité, enjeu de fonction sociale et enjeu de protection contre les risques naturels. Il y est appliqué une gestion forestière adaptée au diagnostic réalisé.
- La part des forêts anciennes : environ un quart. Elles représentent des espaces qui ont conservés un statut forestier pendant plus de 150 ans. Elles forment ainsi des zones de refuges et de réservoirs de biodiversité importantes.

Le projet de développement de stratégie forestière territoriale proposé par le Parc avec un appui financier sur deux ans, 2021-2023, porte l'ambition de structurer des orientations forestières autour d'une vision commune des forêts du territoire. Celui-ci est construit en trois phases : une phase de diagnostic, une phase de définition des orientations et une phase de définition d'un plan d'action. Ces différents éléments seront inscrits dans le document de **Charte Forestière territoriale**, gageant de l'engagement des signataires dans la stratégie définie.

En termes de **gouvernance du projet**, le Parc souhaite intégrer dans le *comité de pilotage* une pluralité d'acteurs reflétant la diversité des fonctions et des usages des espaces forestiers et des produits bois. Tous les acteurs souhaitant intégrer la gouvernance du projet sont invités à se faire connaître en communiquant leur intention par mail.

Séquence 1 : Les enjeux forestiers du territoire

Michel Vennetier, chercheur en écologie forestière et membre du conseil scientifique du Parc des Préalpes d'Azur, présente les impacts du **changement climatique** sur la forêt :

- *Prévision climatique* : On observe une augmentation des températures, avec déjà +1° sur le territoire, et qui est accompagné d'un déficit en eau marqué. Le territoire du Parc étant parmi les plus impactés à l'échelle nationale.
- *Santé des végétaux* : L'état de santé des deux espèces majoritaires sur le Parc, pin sylvestre et chêne blanc, sont considérés comme médiocre et dépérissant. Beaucoup d'arbres sont en état de santé précaire. La densité d'arbres morts dans le paysage du territoire atteint un seuil anormal parmi les plus élevés à l'échelle nationale.
- *Productivité des forêts* : Une décroissance de la productivité des pins est mesurée depuis la fin du 20^{ème} siècle. Une accélération de ce phénomène est prévue durant le 21^{ème} siècle avec un impact important des événements de sécheresse extrêmes sur la productivité.
- *Reproduction* : Effet couplé de la sécheresse sur les pollinisateurs, qui entraîne une baisse de la reproduction. Le déficit en eau peut aussi entraîner des avortements de fruits pouvant atteindre des pertes de 50% à 90% les années de sécheresses extrêmes.
- *Phénologie (Cycle de vie des végétaux en fonction des saisons)* : Les hivers chauds entraînent des floraisons et feuillaisons précoces plus sensibles aux dégâts de gel et aux pathogènes.
- *Incendie* : Résultat direct d'un climat plus chaud et plus sec, les feux sont plus violents et plus destructeurs. Le dessèchement anormal de la végétation entraîne le développement de risque incendie sur des espaces jusqu'alors peu soumis au risque.
- *Biodiversité* : L'ensemble de la biodiversité est affecté par ces phénomènes. On observe une régression des espèces mésophiles (adaptées aux milieux frais) et un développement des espèces xérophiles (adaptées aux milieux secs). Des réactions en chaîne reportent le dépérissement des espèces arborées sur l'ensemble de la biodiversité. La baisse de productivité biologique des végétaux impacte l'ensemble de la chaîne alimentaire, diminution des pollinisateurs, faune herbivore, granivore, frugivore, diminution de l'activité biologique du sol, ...
- *Fertilité des sols* : La baisse de l'activité biologique entraîne une perte des qualités physiques du sol : diminution de la porosité du sol ce qui signifie moins d'infiltration et moins de rétention de l'eau. Et aussi une perte des qualités chimiques : baisse de la teneur en matière organique, ralentissement du cycle de l'azote, ce traduisant par une baisse de la fertilité générale.
- *Bilan carbone* : La baisse de la productivité entraîne de manière directe une baisse des capacités de séquestration et stockage du carbone, dans l'écosystèmes mais aussi dans les

produits bois potentiels. De plus la sécheresse et les incendies représentent des risques de déstockage du carbone importants.

- *Gestion* : La gestion forestière possède un rôle majeur pour lutter contre les effets du changement climatique avec 4 leviers potentiels :
 - Par la sélection des espèces adaptées aux conditions du changement climatique : par substitution naturelle ou plantation.
 - Par éclaircie des peuplements denses : les peuplements éclaircis résistent mieux aux sécheresses.
 - Par rajeunissement des peuplements : les peuplements jeunes résistent mieux aux différentes perturbations.
 - Par diversification des peuplements : on ne peut pas prédire l'apparition d'un pathogène en particulier et donc en aucun cas miser sur une seule espèce dans un contexte d'incertitude.

Romain Chambard poursuit la présentation avec le développement d'un enjeu social fort sur le territoire. La diversité des origines du public et de son utilisation de l'espace induit des **représentations très variées de l'espace forestier**. Un enjeu fort de communication sur les activités réalisées en forêt et leurs enjeux devient alors prédominant. Des exemples d'actions mises en place par le Parc sont ensuite présentées : programme éducatif, action de sensibilisation et formation.

Questions relatives à la réalisation d'éclaircie dans le cadre d'adaptation au changement climatique :

- Pourquoi les forêts éclaircies sont-elles en meilleure santé que les forêts non éclaircies ?

Une éclaircie diminue la surface foliaire générale de l'écosystème et ainsi ses besoins en eau. Pour une même quantité totale d'eau disponible, une réduction du nombre d'individus permet l'attribution d'une quantité d'eau plus importante par individu. De plus, l'éclaircie limite la compétition racinaire et permet l'augmentation de la surface racinaire des arbres restants. Enfin la résistance à la sécheresse permet à son tour une meilleure résistance aux parasites et aux pathogènes.

- La réalisation d'éclaircie en ces conditions n'affecte-t-elle pas le microclimat forestier au risque de rajouter un stress supplémentaire ?

L'éclaircie doit être réalisée de manière progressive, et adaptée aux conditions de chaque station pour ne pas brutaliser le peuplement, ce qui l'impacterait négativement. L'évaporation due à l'ouverture du milieu reste inférieure à l'évapotranspiration des arbres éliminés par l'éclaircie. Ainsi les arbres préservés ont bien à disposition un volume d'eau disponible supérieur.

Séquence 2 : Les attentes sociétales et la multifonctionnalité forestière

La dernière séquence, présentée par Romain Chambard, permet d'établir un rapide tour d'horizon des attentes sociétales portant sur les espaces forestiers et les produits bois dans le Parc des Préalpes d'Azur :

- *Production et valorisation du bois :*

La productivité des forêts reste en moyenne modérée (~2,4m³/ha/an) et répartie de manière hétérogène dans le territoire. L'ensemble des traitements sylvicoles y sont représentés en fonction des conditions pédoclimatiques et des essences objectifs. Les démarches de certification, à la charge du propriétaire, restent dépendantes du potentiel de valorisation des bois selon la hiérarchie : bois d'œuvre, bois d'industrie, bois d'énergie.

Les travaux forestiers sont réalisés pour partie par quelques indépendants présents sur le territoire. Une part importante est réalisée via le recrutement d'entreprises de travaux forestiers des départements limitrophes.

Le débouché bois d'œuvre est actuellement limité. Deux scieries de capacités réduites sont présentes sur le territoire. Plusieurs autres scieries sont présentes à proximité mais avec un approvisionnement varié. Ce sciage réduit peut-être relié au marché de la construction bois qui est peu développé sur le territoire.

Le bois énergie du territoire possède actuellement trois types de débouché : les centrales biomasses, un réseau de chaufferies plaquettes collectives, des circuits courts de bois buches. Le bois industrie possède un débouché principal pour la pâte à papier.

Les attentes sociétales sur les produits bois sont fortes et peuvent se répartir en deux rôles :

- Un rôle dans l'atténuation du changement climatique par stockage et substitution carbone.
- Un rôle dans le développement territorial : participation à la souveraineté énergétique, création d'emplois durables, réduction des coûts liés aux transports.

- *Service écosystémique de régulation :*

Les forêts interviennent dans le bon fonctionnement de nombreux cycles essentiels à la qualité de l'environnement : cycle du carbone, cycle de l'azote, cycle de l'eau, fixation des sols...

- *Protection contre le risque incendie :*

Le risque incendie, déjà présent sur le territoire, se renforce avec le changement climatique. L'enjeu de protection des personnes, des habitations et des écosystèmes est assuré par différents dispositifs dont les infrastructures DFCI qui restent essentielles et qu'il convient de maintenir et adapter à l'évolution du risque.

- *Production non ligneuse :*

Les forêts fournissent aussi des produits non ligneux qui peuvent présenter un intérêt économique et alimentaire dans le cadre d'activités développées sur le territoire : sylvopastoralisme, activités de chasse, apiculture, ...

- *Service d'habitat pour la biodiversité :*

Le patrimoine naturel remarquable du territoire a contribué à l'émergence du Parc naturel régional. La biodiversité notamment forestière a pu être décrite par différents inventaires naturalistes. Des zonages, contractuelles et règlementaire, assurent une protection renforcée de la biodiversité sur près de 21% des forêts du territoire.

- *Services culturels :*

Les forêts contribuent aussi au patrimoine paysager du Parc. A ce titre, près de 22% des forêts du territoire sont comprises dans un zonage réglementaire de protection du paysage. Enfin dernier aspect, les forêts sont le lieu de réalisation d'une grande diversité d'activités de loisir et de développement d'activités touristiques.

Précision sur les forêts privées :

Le territoire du Parc concentre l'essentiel des activités forestières privées du département. Cela peut s'expliquer par des reliefs relativement moins marqués, l'existence de propriétés forestières de surfaces conséquentes et la proximité avec les entreprises de travaux forestiers et les ateliers de transformation des départements voisins.

Synthèse des échanges

Un temps d'échange a été proposé à la suite des présentations pour recueillir les réactions et remarques sur les sujets présentés. Les échanges ont été synthétisés par grands thèmes :

Sectorisation des enjeux

Devant le nombre important d'enjeux présentés à l'échelle du territoire, il est apparu intéressant de définir une sectorisation pour approfondir localement les enjeux par zones.

Reconnaissance du rôle des interventions en forêt

Le rôle bénéfique des interventions sylvicoles notamment, des éclaircies, a pu être réaffirmé après l'exposé des enjeux. Celles-ci apparaissent alors nécessaire pour le développement de produits bois plus nobles, avec notamment une volonté de valoriser et développer le bois d'œuvre. Celles-ci apparaissent aussi comme un levier d'action important pour améliorer la résistance des peuplements existants face au changement climatique. Un point de vigilance a été soulevé, un soin particulier sera apporté à l'intensité des interventions afin de limiter les impacts résultant d'une mise en lumière brutale des peuplements.

Besoin de communication sur les activités réalisées en forêts

Un besoin évoqué, se rapporte au contenu des messages de communication associés aux activités forestières. Un souhait a été exprimé de mettre en avant l'intérêt des activités sylvicoles pour la forêt en elle-même, plutôt que d'abord pour le produit bois. Avec notamment, une vulgarisation de quelques notions sylvicoles relatives au bon renouvellement des peuplements.

Ce type de communication est aussi souhaité pour accompagner les communes réalisant des coupes. En particulier, en appui au développement de projets circuit court bois buche, se rapportant à une saisonnalité sylvicole déterminante.

Besoin de connaissance des flux de bois locaux

Une interrogation a été émise quant à la capacité des forêts du territoire à répondre à la demande en produit bois d'œuvre/industrie/énergie, notamment au regard des effets exposés du changement climatique sur la productivité des forêts. Un souhait a alors été formulé d'améliorer les connaissances sur la ressource et ses flux d'extraction et d'utilisation à une échelle territoriale.

Précision sur le marché du bois :

La demande en bois est définie à l'échelle régionale et soumise à des marchés nationaux. Les flux de bois sont renseignés à l'échelle régionale dans les documents de planification tel que le *Plan Régional de la Forêt et du Bois* et le *Schéma Régional Biomasse*. Ces documents prévoient et planifient les quantités de bois nécessaires pour une demande déterminée à l'échelle régionale. Cependant cette demande est amenée à évoluer et peut connaître des variations imprévisibles. Pour garantir une valorisation maximale des coupes de bois et limiter la sensibilité aux fluctuations du marché, il convient au territoire de connaître sa ressource et maîtriser sa mise sur le marché en fonction des capacités de stockage pour pouvoir rationnellement orienter les flux de bois par qualité.

Volonté de maîtrise des débouchés

Il apparaît que la problématique de maîtrise des débouchés sur le territoire s'oriente autour de deux qualités de produits bois distinctes :

Bois de première éclaircie :

Produit résultant d'une démarche d'amélioration de jeunes peuplements et d'adaptation au changement climatique. Il représente un volume potentiellement important de bois de qualité faible à intermédiaire. La production peut se révéler irrégulière avec des interventions en moyenne tous les 10-15 ans par peuplement. La demande régionale en bois énergie et bois industrie est portée par les centrales et usine à papier et peut se révéler instable.

L'existence d'un réseau de chaufferies bois collectives sur le territoire est apparu comme un atout et une opportunité à développer pour stabiliser et relocaliser une demande en bois de qualité énergie.

Bois de qualité sciage :

Des bois de haute qualité sont présents de manière diffuse sur le territoire. La production est très irrégulière et le volume mobilisable reste difficile à quantifier. La demande est faible et non structurée à l'échelle du territoire. La hiérarchisation des usages est difficilement applicable du fait du manque de débouchés bois d'œuvre. Le souhait de renforcer le triage en fonction des qualités a pu être exprimé par de nombreux acteurs.

Le développement de la demande locale et le lissage de l'offre sont apparus comme deux axes de travail prioritaires pour améliorer la valorisation de ces bois. Différentes actions ont pu être évoquées : lancement d'appels d'offres publics, développement de circuits de commercialisation locaux (AMAP, ...), développement d'un label bois local, développement de plateformes de stockage.

Synthèse des ateliers

Les participants ont été répartis de manière arbitraire dans les ateliers de façon à avoir dans chaque groupe des représentants des différents types de structures présentes.

Les discussions ont été animées de manière à faire émerger en fonction des enjeux, les besoins et pistes de travail envisagés.

Atelier 1 : Gestion des écosystèmes forestiers

Connaissance du territoire

Il a été proposé d'affiner une cartographie du territoire en fonction des autres usages de la forêt afin de pouvoir sectoriser les enjeux de manière plus fine.

Sensibilisation du public

Deux enjeux sont apparus importants à **vulgariser et transmettre** : l'intérêt du défrichement face au risque incendie et l'intérêt des interventions sylvicoles pour le développement et renouvellement de la forêt. Il a été évoqué l'élaboration de panneaux à installer en forêts lors des coupes afin d'informer le public des enjeux sous-jacents aux travaux forestiers. Il a aussi été évoqué l'utilisation des réseaux sociaux bien qu'un point de vigilance ait été émis sur la possibilité de dérive des commentaires.

Adaptation au changement climatique

Le besoin d'une connaissance plus fine du **potentiel d'adaptation des différentes espèces** face aux changements climatiques a été réaffirmé. Notamment afin d'orienter le choix des espèces à privilégier lors de la reconstitution de peuplement. Il a aussi été évoqué le financement des travaux de plantation par développement du mécénat et des mesures compensatoires.

Développement local de filière – amont forestier

Il a été proposé le développement d'un pôle de formation au métier de bucheron afin d'étoffer l'emploi local dans l'amont forestier.

Dynamiser la gestion forestière

La difficulté d'initier une gestion forestière sur des parcelles récentes sans historique forestier a été présentée. Un besoin d'accompagnement des propriétaires souhaitant s'engager dans cette démarche a alors été soulevé. Deux pistes de travail ont été proposées : par l'aide au regroupement et à la gestion collective et par une relocalisation des filières permettant de travailler sur des parcelles de taille plus réduite.

Atelier 2 : Conciliation des usages dans l'espace forestier

Un besoin de sensibilisation aux enjeux forestiers et à leur intégration a été indiqué à trois niveaux : propriétaires, usagers et gestionnaires des espaces naturels.

Information des propriétaires

Le propriétaire forestier est décisionnaire des actes de gestion sur ces parcelles. Une sensibilisation à la diversité des enjeux composant les espaces forestiers lui permettrait de s'approprier les thématiques nécessaires à la **priorisation des objectifs de gestion**. La réalisation de réunions d'information par secteur géographique a pu être proposée comme moyen d'action permettant une sensibilisation.

Sensibilisation des usagers

La sensibilisation des usagers aux multiusages des espaces forestiers est apparue comme essentielle au maintien d'une **bonne entente** et compréhension de chacun. L'utilisation de panneaux explicatifs en forêt et la réalisation d'événement de sensibilisation ont pu être proposés comme moyen d'action.

Une approche de sensibilisation par le prisme de l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques a été proposée comme piste permettant de fédérer les différents acteurs.

Enfin il a été rappelé la possibilité de s'inspirer des actions entreprises dans les territoires voisins pour développer des programmes de sensibilisation innovants.

Coordination des gestionnaires d'espaces naturels

Les espaces forestiers sont le lieu d'une diversité d'activités portant chacune leur stratégie et plan d'action propre : sylvicole, pastorale, touristique, ... Une attention particulière sera alors attendue des gestionnaires pour intégrer et mettre en cohérence l'ensemble des documents de planification s'appliquant à ce même espace.

Atelier 3 : Valorisation filières et produits bois

Les réflexions relatives à la valorisation des filières et des produits bois s'appuient sur le constat d'une hiérarchisation parfois encore partielle des usages du bois. Un besoin de structurer les filières locales pour offrir un débouché aux qualités supérieures a alors pu être exprimé. L'accompagnement simultané à différents niveaux de la filière permet d'initier une dynamique encore naissante. La connexion des différents niveaux pourra être recherchée par la suite mais ne devrait pas apparaître comme prioritaire à ce stade au risque de bloquer les démarches.

Assurer une production future de bois de qualité

La volonté d'orienter la production de bois vers des produits plus nobles de type bois d'œuvre a été réaffirmée. Cela nécessite de maintenir une sylviculture dynamique, notamment sur les peuplements jeunes, pour assurer une qualité future des bois. Les pistes de travail proposées sont le soutien à la mise en gestion et l'accompagnement dans la réalisation régulière d'éclaircie. Il a été rappelé la **notion d'évolution dans le temps** et le besoin d'associer un débouché stable aux bois de première éclaircie permettant cette montée en gamme.

Développement local de filière - aval forestier

Des entreprises de travail du bois du territoire ont pu exprimer des besoins d'accompagnement en termes de communication de leur activité et d'information sur les démarches de certification territoriale (label bois local, bois des alpes, ...). Les pistes de travail évoquées sont l'accompagnement à la formation, à la certification ainsi que le développement de systèmes de valorisation alternatifs (AMAP, ...).

Intégration du bilan carbone des activités de travail du bois

Il a été rappelé la consommation énergétique des activités de transformation du bois (broyage, compressage, ...) qui peuvent représenter des émissions carbone importantes lorsque celles-ci sont réalisées à une échelle industrielle. Il a alors été exposé l'intérêt de rechercher, dans la mesure du possible, une **valorisation locale** peu émettrice de carbone.

Maitrise territoriale des débouchés

La maîtrise territoriale des débouchés est apparue comme l'enjeu central permettant d'assurer une bonne valorisation des bois par qualité.

Il a été proposé que celle-ci s'appuie en premier lieu sur le développement d'une **demande locale en bois d'œuvre**, actuellement peu présente sur le territoire.

Il a été avancé le rôle d'exemple et de vitrine des collectivités par la réalisation d'appels d'offres publics. Une sensibilisation à l'utilisation de bois local pourra être effectuée par inscription sur le bâtiment ou mobilier urbain avec un renvoi possible vers un site internet. Cette démarche pourrait s'appuyer de manière simultanée sur le développement d'un label bois local sur le territoire du PNR.

Un second axe d'action évoqué, est le développement du sciage local pour valoriser une ressource dispersée dans le territoire. Différentes propositions ont pu être avancées : le recours à une scierie mobile, le développement de filières intégrées et la recherche d'un négociant en bois capable de centraliser la production.

Le débouché bois palette a pu être abordé, avec l'existence d'une demande régionale forte. Mais la capacité de sciage des acteurs impliqués semble déjà atteintes, et ne leur permettrait pas de traiter des volumes plus importants.

Il a été proposé d'étudier d'autres débouchés permettant aussi une valorisation dans le bâtiment, notamment pour l'isolation.

Norme incendie

Enfin, un point de vigilance a été rappelée aux regards des constructions bois et du risque incendie. Une utilisation sécurisée du matériau bois sera assurée par le suivi strict des normes de construction bois.

Conclusion

Une mobilisation importante des acteurs de la forêt à ce séminaire, à la fois dans la diversité et le nombre, a permis une première identification des besoins et pistes d'actions potentielles dans le cadre du développement d'une stratégie forestière territoriale. Le Président du Parc a ainsi pu féliciter l'ensemble des participants pour la simplicité des échanges et la capacité de chacun à pouvoir échanger librement sans cloisonnement de parole. Nous espérons que l'exposé des enjeux forestiers et ce premier temps d'échange commun a permis à chacun de s'approprier cette thématique. Une volonté partagée de travailler sur une vision commune de l'avenir forestier du territoire a pu être exprimée, et laisse présager une dynamique encourageante pour la poursuite du projet de développement de Charte forestière territoriale.

Résumé des principaux axes de travail évoqués

Amélioration des connaissances :

- Ressource disponible : qualité et quantité
- Flux d'extraction et utilisation de la ressource
- Capacité d'adaptation et résilience des essences face au changement climatique

Sensibilisation aux enjeux forestiers :

- Effets des interventions sylvicoles sur la forêt
- Gestion du risque incendie sur le territoire
- Impact du changement climatique sur les écosystèmes

Maitrise des débouchés :

- Maintien d'une sylviculture dynamique
- Développement d'une demande locale en bois d'œuvre
- Renforcement des capacités de stockage et du tri des qualités dès la planification des coupes
- Développement innovant en circuit court et labélisation bois locale

Suites à donner

Grâce aux échanges effectués à ce séminaire, nous pouvons envisager la réalisation d'un comité de pilotage (COPIL) à l'horizon d'octobre afin de traiter les points suivants :

- Validation des enjeux
- Sélection-Validation d'actions à démarrer rapidement
- Réflexion sur les axes de la charte
- Réflexion sur le financement d'action à long terme

Afin d'organiser ce prochain COPIL, il sera préparé une synthèse des enjeux à valider ainsi qu'une pré-sélection d'actions à initier rapidement. Ces premières actions potentielles seront travaillées en amont avec les différents partenaires mobilisables pour assurer leurs réalismes et agenda de réalisation.

Aussi dans l'objectif d'un projet construit en concertation, et représentatif de l'ensemble des usagers et activités forestières, nous invitons une nouvelle fois les organismes souhaitant intégrés le COPIL à nous en indiquer leurs souhaits par un retour par mail indiquant l'interlocuteur privilégié pour faire suivre le dossier.

Enfin, pour poursuivre la démarche globale de développement de Charte Forestière Territoriale, les premières réflexions de construction du plan d'action pourront s'initier dans le but de définir : qui ? fait quoi ? quand ? avec quel moyen ?



Annexe

Liste des participants

En visioconférence :

Cédric Torelli (Département des Alpes Maritimes, service ingénierie environnementale)
Clément Nuq (IGN)
Elsa Bardi-Assante (Région Sud-PACA, Cheffe de service forêt et développement agricole)
Fannie Dubois (Département des Alpes Maritimes, Chargée de mission)
Florence Dalmasso (Commune de Séranon, Conseillère communale)
Hélène Régnier (Commune de Roquesteron, Maire)
Lucie Naveilhan (Conseil de Développement du Parc des Préalpes d'Azur)
Marie Gautier (Centre Régional de la Propriété Forestière PACA, Ingénieure territoriale Alpes Maritimes et Var)
Maylis Porte (Union régionale des communes forestière PACA, Cheffe de projets politiques territoriales et bois énergie)
Michel Venetier (Membre du conseil scientifique du PNRPA, Chercheur en écologie forestière)
Pierre Faury (Centre régional de la Propriété Forestière PACA, Technicien forestier)
René Perier (Conseil de Développement du Parc des Préalpes d'Azur)
Sandrine Gaidon (Commune de Bonson, Conseillère communale)

En présentiel :

Andrée Alziari Negre (Région Sud-PACA, Conseillère régionale / PNRPA, Vice-Présidente collège des représentant de la région Sud-PACA)
Anthony Salomone (Commune d'Aiglun, Maire)
Aude Blom Raquin (Communes Forestières des Alpes Maritimes, Chargée de mission Forêt et Territoire)
Benedicte Elboudali (PNRPA, Chargée de mission énergie)
Caroline Cape (Commune d'Andon, Conseillère communale)
Cynthia Faure (PNRPA, Ambassadrice)
David Allard (Professionnel forestier)
Dénalie Bourges (PNRPA, Ambassadrice)
Elisabeth Gallien (PNRPA, Directrice)
Eric Mèle (PNRPA, Président / Commune de Gourdon, Maire)
Jean Marc Délia (Commune de Saint Vallier de Thiey, Maire)
Gérard Bouchard (Les Mujouls, Maire)
Guillaume Debradandère (Fibois Sud, Conseiller développement économique)
Léo Raymond (Conseil de développement du Parc des Préalpes d'Azur)
Lucie Blondeau (Conseil de développement du Parc des Préalpes d'Azur)
Loïc Varrone (Professionnel forestier)
Manuela Lesage (PNRPA, Chargée de mission agriculture)
Matheus Bussolo (Communes forestières des Alpes Maritimes, Chargé de mission filière bois, territoire et formation)
Maya Vitorge (Région Sud-PACA, Cheffe de projet service Parcs naturels régionaux et territoires ruraux)
Muriel Cary (PNRPA, Chargée de mission biodiversité et espaces naturels)
Phillipe Lavallez (Professionnel forestier)
Renaud Dumas (PNRPA, Vice-Directeur)
Romain Chambard (PNRPA, Chargé de mission forêt)
Yves Pascal (Commune de Saint-Auban, Adjoint)

